

■ **Un tournant.** Voici où se situe aujourd'hui le dossier devenu ultrasensible de la cascade de Salles-la-Source. À tel point que chacun désormais semble retenir son souffle, alors qu'aujourd'hui même est jugé au civil un contentieux opposant le concessionnaire de l'usine hydroélectrique à un riverain dans la propriété duquel passe contre son gré une partie de la conduite forcée qui alimente la centrale.

Il est clair que mis à part le concessionnaire lui-même, et, quoique de manière moins ouverte une partie de l'administration d'État, cette demande d'autorisation de concession hydroélectrique fait aujourd'hui l'unanimité contre elle. Ainsi, nombre de politiques et de personnalités ont clairement apporté leur soutien aux habitants de Salles-la-Source et des environs, dont les intérêts sont défendus par la très active association «Ranimons la cascade!».

Depuis l'ouverture d'une enquê-

te publique durant l'été 2010 et l'instruction administrative qui a suivi, la tension a redoublé et les opposants ont multiplié les actions pour qu'aboutisse leur revendication principale. À savoir que le débit de la cascade soit toujours prioritaire sur celui destiné à l'usine hydroélectrique, en assurant à celle-ci un apport minimum de 400 litres secondes.

Tourner la page

Une demande qui peut trouver sa traduction concrète en décrétant que l'usine ne pourrait plus turbiner de Pâques à la Toussaint. Puisque c'est bien évidemment durant la saison estivale que le débit de la source principale est à bas étiage alors que c'est justement à la même période qu'affluent les touristes et les visiteurs de l'un des plus beaux sites aveyronnais, inscrit à ce titre au patrimoine.

«*Il est temps de finir de tourner la page de l'histoire industrielle de notre village*», dit le prési-

dent de l'association. Bernard Gauvain met en vis-à-vis la puissance de cette usine, qui serait portée à 300 mégawatts/heure, soit à peine plus que la moitié de la capacité d'une seule éolienne telle que celles implantées sur le Lévezou.

Tandis que le concessionnaire campe sur sa position, affirmant que le fonctionnement de son usine est compatible avec un bon débit laissé à la cascade.

Certes, si on passe en ce moment à Salles-la-Source, le site offrira au visiteur le spectacle d'une cascade en toute puissance et beauté. Il est cependant de notoriété publique que durant l'été dernier, ce joyau naturel ne s'était jamais moins tari depuis longtemps. «*Comme par hasard...*», glisse Bernard Gauvain. En se demandant si ce n'est pas depuis que la cascade fait couler autant d'encre que le propriétaire de l'usine a la main légère sur ses vannes. Mais qu'en sera-t-il si celui-ci obtient finalement gain de cause?